

Présents ou représentés 27

Georges Pfister, Cécile Braun, Michèle Garcia, Philippe Dettling, Laurence Vollmar, Christophe Lutz, Carine Durr, Jean-Luc Kauffmann, Anne Gillig, Muriel Hadi, Jean Heintz, Sylvie Wilt, Christian Heintz, Stéphanie Schneider, Eric Winckel, Emmanuelle Devoise, Thomas Heschung, Valérie Schmitt, Véronique Chenneville, Thomas Gillig, Océane Welker, Jean-Marc Winckel, Laetitia Glasser, Pierre Schott, Emmanuel Willer, Philippe Ulrich, Sandrine Laugel

Dont pouvoirs 6

Carine Durr (pouvoir à Philippe Dettling), Valérie Schmitt (pouvoir à Anne Gillig), Jean Heintz (pouvoir à Jean-Luc Kauffmann), Sylvie Wilt (pouvoir à Muriel Hadi), Christian Heintz (pouvoir à Laetitia Glasser), Philippe Ulrich (pouvoir à Michèle Garcia)

Absent excusé 1

Arnaud Wietrich,

Secrétaire de séance Michèle Garcia, 1^{ère} adjointe

ORDRE DU JOUR

➤ **Points à délibérer :**

- 1 Désignation du secrétaire de séance
- 2 Approbation du procès-verbal du 16/01/2024
- 3 Acquisition de chemins
- 4 Prolongation d'un poste d'agent de propreté dans le cadre du dispositif « Parcours Emploi Compétences »
- 5 Agrément de trois nouveaux permissionnaires de chasse
- 6 Travaux du sol de la salle Grasser au Complexe Sportif
- 7 Fixation des taux d'imposition pour l'année 2024
- 8 Vote du budget primitif 2024

Divers et informations

5. Institutions et vie politique

5.2 Fonctionnement des assemblées

1^{er} point à l'ordre du jour : Désignation du secrétaire de séance

Conformément à l'article L.2541-6 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

Pour assurer ces fonctions lors de la séance d'aujourd'hui, Monsieur le maire propose la candidature de Madame Michèle Garcia.

Décision

Le conseil municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

- désigne Madame Michèle Garcia, comme secrétaire de séance.

Vote : à l'unanimité

5. Institutions et vie politique
5.2 Fonctionnement des assemblées
2^e point à l'ordre du jour : Adoption du procès-verbal de la séance du 23/03/2024

Décision

Le conseil municipal, sur proposition de Monsieur le maire, après en avoir délibéré,

- adopte le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 23/03/2024

Vote : à l'unanimité

3. Domaine et patrimoine
3.1 Acquisitions
3^e point à l'ordre du jour : Acquisition de chemins

Le lotissement Hironnelles arrive à la troisième tranche. Afin d'assurer un accès piéton depuis la rue des Hironnelles et un accès routier via la RD 59, la commune souhaite acquérir deux chemins appartenant à l'Association Foncière de Hochfelden.

Le premier chemin longe le sud et l'ouest du cimetière et le second l'est de la RD 59.

Ces deux chemins sont respectivement cadastrés :

- Section 61 n° 561, pour une superficie de 7,56 ares
- Section 57 n° 243, pour une superficie de 13,59 ares

Le Maire propose d'acquérir ces deux chemins au prix de 500 euros l'are, soit un total de 21,15 ares pour un montant global de 10.575,00 euros.

Décision

Le conseil municipal, sur proposition de Monsieur le maire, après en avoir délibéré,

- AUTORISE le Maire à signer l'acte de vente avec l'Association Foncière de Hochfelden, concernant, les parcelles citées ci-dessous, pour le prix mentionné :
 - Parcelle cadastrée section 61 n° 561, d'une superficie de 7,56 ares au prix de 500,00 euros l'are
 - Parcelle cadastrée section 57 n° 243, d'une superficie de 13,59 ares au prix de 500,00 euros l'are

Pour un prix total de 10.575,00 euros
- PRECISE que les frais d'acte seront à la charge de la commune
- CONFIE à Me Audrey JACQUIN-ARBOGAST, Notaire à 67490 DETTWILLER 16 rue de l'école la rédaction de cet acte

Vote : à l'unanimité

4. Fonction publique

4.2 Personnel contractuels

4^e Point de l'ordre du jour : Prolongation d'un poste d'agent de propreté dans le cadre du dispositif « Parcours Emploi Compétences »

Le Maire informe l'assemblée :

La circulaire DGEFP n° DGEFP/SDPAE/MIP/MPP/2018/11 du 11 janvier 2018 relative aux parcours emploi compétences et au Fonds d'inclusion dans l'emploi en faveur des personnes les plus éloignées de l'emploi, voit les contrats aidés se transformer en Contrat PEC « Parcours Emploi Compétences ». Leur mise en œuvre repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement. Ce contrat a pour ambition l'insertion durable sur le marché du travail du bénéficiaire.

Vu l'arrêté préfectoral n° 2023-726 du 22 décembre 2023 portant montants et conditions de l'aide à l'insertion professionnelle de l'Etat pour les parcours emploi compétences et les contrats initiative emploi en région Grand Est.

Vu l'article 6 de l'arrêté préfectoral mentionné ci-dessus précisant les prolongations dérogatoires au-delà des 24 mois des parcours emploi compétences notamment en c) jusqu'à 60 mois, pour les salariés âgés de 50 ans et plus et rencontrant des difficultés particulières qui font obstacle à leur insertion durable dans l'emploi.

Vu la note de cadrage n° D-23-000382 du 06 janvier 2023 de la délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle, relative à la gestion des contrats aidés 2023.

Vu la délibération en date du 20/09/2022 autorisant Monsieur le Maire à établir un contrat emploi compétences.

Dans le cadre du dispositif parcours emploi compétences, je vous propose de prolonger un emploi dans les conditions ci-après, à compter du 01/05/2024.

Le parcours emploi compétences est prescrit dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi.

Ce contrat est un contrat aidé, réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités territoriales et leurs regroupements.

Ce contrat s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

L'autorisation de mise en œuvre du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité du prescripteur agissant pour le compte de l'Etat (Pôle emploi, Cap emploi, Mission locale).

Je vous propose donc de m'autoriser à intervenir à la signature de la convention avec le Département et du contrat de travail à durée déterminée, pour une prolongation d'un an.

Le Maire propose à l'assemblée :

La prolongation d'un emploi dans le cadre du dispositif « Parcours Emploi Compétences » pour les fonctions d'agents de propreté à raison de 35h/semaines, pour une durée d'un an avec une rémunération basée sur le SMIC.

Décision

Le conseil municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

DECIDE :

- d'adopter la proposition du Maire,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants
- de charger le Maire à mettre en œuvre ce recrutement et de l'autoriser à signer les documents y relatifs et à percevoir l'aide.
- de charger le maire de l'ensemble des formalités liées à l'exécution de la présente décision.

Vote : à l'unanimité

8. Domaines de compétences

8.8 Environnement

5^e Point de l'ordre du jour : Agrément de trois nouveaux permissionnaires de chasse

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par courriel du 01 mars 2024, Madame Isabelle FUNKE-HUGUENEL, adjudicataire du lot de chasse n° 3 de la commune de Hochfelden, a sollicité l'agrément de Monsieur HECKMANN Jean-Paul, domicilié 20, Rue du Général de Gaulle 67120 DUPPIGHEIM, de Monsieur KAUFMANN José, domicilié 54, Rue des Bleuets 67112 BREUSCHWIKERSHEIM, ainsi que de Monsieur OBERLÉ Francis, domicilié 7, Rue du Moulin 67140 BOURGHEIM en tant que nouveaux permissionnaires.

Monsieur HECKMANN Jean-Paul détient son permis de chasser depuis le 13/07/2004 sous le n° 67-1-6456, Monsieur KAUFMANN José depuis le 16/10/2002 sous le n° 67-1-6248 et Monsieur OBERLÉ Francis depuis le 19/05/1984 sous le n° 67-5-412.

Les membres de la Commission Consultative Communale de la Chasse ont donné leur accord pour ces nouveaux permissionnaires.

Décision

Le conseil municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide d'agréer :

- Monsieur HECKMANN Jean-Paul, domicilié 20, Rue du Général de Gaulle 67120 DUPPIGHEIM,
- Monsieur KAUFMANN José, domicilié 54, Rue des Bleuets 67112 BREUSCHWIKERSHEIM,
- Monsieur OBERLÉ Francis, domicilié 7, Rue du Moulin 67140 BOURGHEIM

en tant que nouveaux permissionnaires à l'adjudicataire Madame Isabelle FUNKE-HUGUENEL du lot de chasse n° 3 de la commune de Hochfelden.

Vote : à l'unanimité

7. Finances Locales

7.10 Divers

6^e Point de l'ordre du jour : Travaux du sol de la salle Grasser au Complexe Sportif

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'avancement du sinistre concernant le sol en Salle Grasser du Complexe Sportif.

Par ordonnance du 29 juin 2022 un expert judiciaire a été mandaté afin de constater les malfaçons : dans son rapport du 16.08.2023 Mr RENNER Philippe Expert Judiciaire :

- Admet que le désordre est évolutif et qu'à terme il compromettra la destination des lieux, si bien que la responsabilité décennale des intervenants peut être recherché
- Que la responsabilité de la société SLAMCOURT, vis-à-vis de la commune est retenue
- Que celle du sous-traitant, c'est-à-dire la société REVET SPORT ASSISTANCE est également retenue pour avoir réalisé une pose non conforme aux règles de l'art
- Que la responsabilité de l'architecte, la société DOSSMANN peut également être retenue au titre de suivi de chantier

Par courrier officiel du 05 septembre 2023 Maître LOUNES avocate mandatée par GROUPAMA informe les 3 parties de leurs responsabilités, elle leurs laisse le soin de décider de la répartition qui leurs convient.

Par mail du 21 décembre 2023 Maître LOUNES nous informe que la société SLAMCOURT accepte de prendre en charge 20 % de la somme réclamée et que la société DOSSMANN accepte de prendre en charge 25%. Maître LOUNES demande à la société REVET SPORT ASSISTANCE de prendre en charge 55%, ce qu'elle a refusée.

La société REVET SPORT ASSISTANCE propose la répartition suivante :

- 25 % DOSSMANN ARCHITECTE
- 37,5 % SLAMCOURT
- 37,5 % REVET SPORT ASSISTANCE

N'ayant obtenu aucun accord Maître LOUNES nous propose une action en justice qui se compose de la façon suivante :

- Une procédure en Référé Provision devant la TA de Strasbourg
- Une procédure en Fond Requête Indemnitare devant le TA de Strasbourg
- Une procédure devant le TJ de Strasbourg.

Elle nous informe également qu'il serait judicieux d'effectuer les travaux avant la fin de la procédure, ceci afin d'éviter tout désagrément supplémentaire.

Décision

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Donne l'autorisation à Mr le Maire d'effectuer les travaux avant la fin de la procédure judiciaire et de lancer les appels d'offres y afférant.

Vote : à l'unanimité

7. Finances locales

7.2 Fiscalité

7^e Point de l'ordre du jour : Fixation des taux d'imposition pour l'année 2024

Par délibération du 04/04/2023, le conseil municipal avait fixé les taux pour 2023 à

- THRS : 19,92 %
- TFPNB : 43,11 %
- TFB : 24,36 %

Il est proposé de modifier les taux d'imposition en 2024 par rapport à 2023 et de les porter à :

- THRS : 20,32 %
- TFPNB : 43,97 %
- TFB : 24,85 %

Décision

Le conseil municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Fixe les taux pour 2024 :

- THRS : 20,32 %
- TFPNB : 43,97 %
- TFB : 24,85 %

Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Vote : à l'unanimité

7. Finances locales
7.1 Décisions budgétaires
8^e Point de l'ordre du jour : Vote du budget primitif 2024

Dans le prolongement du débat d'orientation budgétaire en date du 23 mars 2024, le budget primitif 2024 de la commune de Hochfelden s'établit comme suit :

Vue d'ensemble par chapitre

Cne Hochfelden		BP 2024 Vote du Budget Primitif		
Fonctionnement Dépenses		2023	DOB 2024	BP 2024
60	Achats et variations des stocks	221 666,03	272 277,00	272 277,00
61	Services extérieurs	273 384,56	335 121,00	335 121,00
62	Autres services extérieurs	167 601,12	162 802,00	162 802,00
63	Impôts et taxes	22 405,17	23 230,00	23 230,00
011	Charges à caractère général	685 056,88	793 430,00	793 430,00
012	Charges de personnel et Frais assimilés	667 573,22	904 343,00	904 343,00
014	Atténuation des Produits	203 230,00	203 605,00	203 605,00
014	Attribution de compensation 739211	13 814,55	60 216,00	60 216,00
65	Autres charges de gestion courante	436 692,77	466 895,00	466 895,00
Total des dépenses de gestion courante		2 006 367,42	2 428 489,00	2 428 489,00
66	Charges Financières	42 891,50	40 003,00	40 003,00
67	Charges spécifiques		150,00	1 000,00
022	Dépenses imprévues			
Total des Dépenses réelles Fonctionnement		2 049 258,92	2 468 642,00	2 469 492,00
	Opérations d'ordres	2 276 560,97	155 000,00	127 644,75
Sous total dépenses de fonctionnement		4 325 819,89	2 623 642,00	2 597 136,75
00	Résultat reporté N - 1	0,00	0,00	0,00
Total dépenses de Fonctionnement		4 325 819,89	2 623 642,00	2 597 136,75

Fonctionnement : Recettes		2023	DOB 2024	BP 2024
013	Atténuation des Charges	48 398,44	18 000,00	18 000,00
70	Produits de services et ventes directes	63 956,78	97 765,00	97 765,00
731	Fiscalité locale	1 662 834,00	1 713 026,00	1 713 026,00
73	Autres impôts et taxes	229 440,54	206 848,00	206 848,00
73	AC dépenses scolaires	-286 664,92	-346 880,00	-346 880,00
73	AC fiscalite et DGF	698 933,00	698 933,00	698 933,00
741	Dotation d'intercommunalité et de comp.	683 726,00	683 726,00	683 726,00
74	Autres participations	207 455,54	203 232,00	203 232,00
75	Autres produits de gestion courante	177 388,45	152 000,00	152 000,00
Total des recettes de gestion courante		3 485 467,83	3 426 650,00	3 426 650,00
76	Produits Financiers			
77	Produits spécifiques	2 128 391,11		
773	Mandats annuls	40,09		
Total des recettes réelles Fonctionnement		5 613 899,03	3 426 650,00	3 426 650,00
Opérations d'ordres				
Sous total recettes de fonctionnement		5 613 899,03	3 426 650,00	3 426 650,00
00	Résultat reporté N - 1			
Total Recettes de Fonctionnement		5 613 899,03	3 426 650,00	3 426 650,00
Resultat comptable Fonctionnement		1 288 079,14	803 008,00	829 513,25
Investissement : dépenses		2023	DOB 2024	BP 2024
016	Remboursements d'emprunts	303 367,52	303 461,00	303 461,00
165	Dépôts et cautionnements			
20- 23	Dépenses D'équipements	1 736 268,18	1 500 000,00	3 725 150,93
204	Subventions d'équipements versées			
027	Autres immobilisations financières			
045	Opérations pour cpte de tiers			
Dépenses réelles investissements		2 039 635,70	1 803 461,00	4 028 611,93
Opérations d'ordres		0,00	0,00	538,50
Dépenses d'investissements		2 039 635,70	1 803 461,00	4 029 150,43
00	Résultat reporté N - 1	0,00	0,00	0,00
Total Depenses d'investissement		2 039 635,70	1 803 461,00	4 029 150,43
Investissement : Recettes		2023	DOB 2024	BP 2024
016	Financement par l'emprunt			
016	Dépôts et cautionnements	1 180,00		
10	Fctva	175 336,14	150 000,00	150 000,00
	Taxes d'aménagements	89 963,78	50 000,00	50 000,00
	Subventions - concours Financiers	115 547,78	278 174,00	278 173,74
26	Participations et créances rattachées			
45	Opérations de comptes pour tiers			
Recettes réelles investissements		382 027,70	478 174,00	478 173,74
Opérations d'ordres		2 276 560,97	155 000,00	128 183,25
Recettes d'investissements		2 658 588,67	633 174,00	606 356,99
00	Résultat reporté N - 1	2 624 032,23	4 531 064,34	4 531 064,34
Total Recettes d'investissement		5 282 620,90	5 164 238,34	5 137 421,33
Resultat comptable Investissement		3 242 985,20	3 360 777,34	1 108 270,90
Resultat de l'exercice		4 531 064,34	4 163 785,34	1 937 784,15
Restes à Réaliser -Dépenses		914 551,40		
Restes à Réaliser -Recettes				
Disponible après RAR		3 616 512,94	4 163 785,34	1 937 784,15

Totaux par sections

BP 2024 M 57		Totaux par sections		
		Dépenses	Recettes	résultat
Fonctionnement				
Opérations courantes		2 469 492,00	3 426 650,00	957 158,00
Opérations d'ordre		127 644,75		-127 644,75
Sous total		2 597 136,75	3 426 650,00	829 513,25
Reprise solde N - 1				0,00
Virement entre section		0,00		0,00
Total		2 597 136,75	3 426 650,00	829 513,25
Investissement				
Opérations courantes		4 028 611,93	478 173,74	-3 550 438,19
Opérations d'ordre		538,50	128 183,25	127 644,75
Sous total		4 029 150,43	606 356,99	-3 422 793,44
Reprise solde N - 1			4 531 064,34	4 531 064,34
Virement entre section				0,00
Total		4 029 150,43	5 137 421,33	1 108 270,90
Totaux				
Opérations courantes		6 498 103,93	3 904 823,74	-2 593 280,19
Opérations d'ordre		128 183,25	128 183,25	0,00
Sous total		6 626 287,18	4 033 006,99	-2 593 280,19
Reprise solde N - 1		0,00	4 531 064,34	4 531 064,34
Virement entre section		0,00	0,00	0,00
Total		6 626 287,18	8 564 071,33	1 937 784,15
Dépenses restant à réaliser				0,00
Recettes à Réaliser				0,00
Excédent Disponible				1 937 784,15

Synthèse analyse financière – Les ratios prudentiels

La Communauté des Communes du Pays de la la Zorn (CCPZ), dans le cadre de sa compétence Ecoles a programmée pour fin 2024 le démarrage de la construction du Groupe scolaire intercommunal de Hochfelden.

Avec un apport financier de la commune de Hochfelden (fversemet de fonds de concours)

Cout prévisionnel TTC	18 180 920 €
Subvention Prévisionnelle	4 643 588 €
Cout du projet	13 537 332 €
A la charge de la commune de Hochfelden	6 768 666 €
Voiries	407 459 €
Total financement par la commune de Hochfelden	7 176 125 €

Hypothèse de Financement
Sans apport de fonds propres

Simulation avec emprunt de 7.000.000 fin 2025
au taux de 4 % sur 25 ans -
Remboursement trimestriel à partir de 2026
remboursement avec capital constant

Evolution des epargnes	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
1 Epargne de Gestion	1 479 101	998 161	998 161	998 161	998 161	998 161	998 161	998 161	998 161
Intérêts de la Dette existante	42 892	39 085	35 272	31 458	27 643	23 826	20 008	16 196	12 476
Intérêts de la Dette 7.000.000 €	0			275 800	264 600	253 400	242 200	231 000	219 800
2 Epargne Brute - CAF brut	1 436 209	959 076	962 889	690 903	705 918	720 935	735 953	750 965	765 885
Recettes exceptionnelles									
Depenses exceptionnelles									
2 Epargne Brute - CAF brut retraité	1 436 209	959 076	962 889	690 903	705 918	720 935	735 953	750 965	765 885
Capital dette existante	303 268	303 461	303 555	303 650	303 747	303 845	303 945	300 343	285 000
Capital dette 7.000.000 €				280 000	280 000	280 000	280 000	280 000	280 000
3 Epargne nette	1 132 941	655 615	659 334	107 253	122 171	137 090	152 008	170 622	200 885

Recettes réelles de Fonctionnement	3 426 650	3 426 650	3 426 650	3 426 650	3 426 650	3 426 650	3 426 650	3 426 650	3 426 650
Taux epargne Brute	27,99%	28,10%	20,16%	20,60%	21,04%	21,48%	21,92%	22,35%	

Capacité de désendettement (CAPDES)

Si demain il nous faut rembourser nos dettes en capital combien d'années de résultat faudra t'il mobiliser

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Encours de La dette (capital)	2 455 896	2 344 945	2 440 472	4 137 375	3 834 190	3 530 914	3 227 547
Epargne Brute	1 106 491	1 092 857	1 109 712	1 129 899	1 177 346	1 267 377	1 436 209
Délais de désendettement	2,22	2,15	2,20	3,66	3,26	2,79	2,25

Prévisionnel	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Encours de La dette (capital)	2 924 086	2 620 531	9 620 531	9 340 531	9 060 531	8 780 531	8 500 531	8 220 531
Nouvel emprunt		7 000 000						
Remboursement capital			280 000	280 000	280 000	280 000	280 000	280 000
Encours de La dette (capital)	2 924 086	9 620 531	9 340 531	9 060 531	8 780 531	8 500 531	8 220 531	7 940 531
Epargne Brute	959 076	962 889	690 903	705 918	720 935	735 953	750 965	765 885
Délais de désendettement	3,05	9,99	13,52	12,84	12,18	11,55	10,95	10,37

Le nombre d'années ne doit pas être supérieur à 12 années
 La situation est à considérer comme équilibrée jusqu'à 8 années

Constat

Epargne nette très réduite avec emprunt de 7.000.000 sans utilisation des fonds propres de 4.531.064 € disponibles au 31/12/2023

Décision

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Approuve le budget primitif de 2024 selon la présentation par chapitre ci-dessous et selon les totaux suivants :

BP 2024 M 57	Totaux par sections		
	Dépenses	Recettes	résultat
Fonctionnement			
Opérations courantes	2 469 492,00	3 426 650,00	957 158,00
Opérations d'ordre	127 644,75		-127 644,75
Sous total	2 597 136,75	3 426 650,00	829 513,25
Reprise solde N - 1			0,00
Virement entre section	0,00		0,00
Total	2 597 136,75	3 426 650,00	829 513,25
Investissement			
Opérations courantes	4 028 611,93	478 173,74	-3 550 438,19
Opérations d'ordre	538,50	128 183,25	127 644,75
Sous total	4 029 150,43	606 356,99	-3 422 793,44
Reprise solde N - 1		4 531 064,34	4 531 064,34
Virement entre section			0,00
Total	4 029 150,43	5 137 421,33	1 108 270,90
Totaux			
Opérations courantes	6 498 103,93	3 904 823,74	-2 593 280,19
Opérations d'ordre	128 183,25	128 183,25	0,00
Sous total	6 626 287,18	4 033 006,99	-2 593 280,19
Reprise solde N - 1	0,00	4 531 064,34	4 531 064,34
Virement entre section	0,00	0,00	0,00
Total	6 626 287,18	8 564 071,33	1 937 784,15
Dépenses restant à réaliser			0,00
Recettes à Réaliser			0,00
Excédent Disponible			1 937 784,15

Vote : à l'unanimité

Clôture 22h50